



ZEC Menokeosawin

Tarification 2025 - Du 1 mai 2025 au 30 avril 2026- Taxes incluses

CARTE DE MEMBRE ANNUELLE (individuelle, permet le droit de vote à l'AGA et l'achat de forfaits)	30,00 \$	
FORFAITS (carte de membre incluse pour le détenteur principal du forfait)	INDIVIDUEL 2025	FAMILIAL 2025
Forfait pêche (inclus droit de circulation 1 véhicule et +)	259,00 \$	276,00 \$
Forfait pêche et petit gibier (inclus droit de circulation 1 véhicule et +)	309,00 \$	330,00 \$
Gros forfait: pêche, ours, petit gibier, orignal et chevreuil (inclus droit de circulation 1 véhicule et +)	419,00 \$	440,00 \$
Gros forfait étudiant jumelé au gros forfait du parent (25 ans et moins avec preuve de fréquentation scolaire)	32,50 \$	N/D
Forfait chasse à l'ours (inclus droit de circulation 1 véhicule et +)	298,00 \$	N/D
Forfait droit de circulation 1 véhicule et +	N/D	210,00 \$
DROITS EXIGIBLES (n'inclus pas de carte de membre ni de droit de circulation)	INDIVIDUEL	
Droit de pêche journalière enfant (moins de 18 ans) non valide sur lacs à tirage	0 \$	
Droit de pêche 1 jour	36,75 \$	
Droit de pêche (extra) 1 jour lac à tirage (tarif applicable indépendamment du droit de pêche acheté)	16,00 \$	
Droit de pêche 3 jours consécutifs	88,50 \$	
Droit de pêche saisonnier	200,00 \$	
Droit de chasse petit gibier enfant (moins de 18 ans) accompagné d'un adulte qui a un forfait	0 \$	
Droit de chasse petit gibier 1 jour	36,75 \$	
Droit de chasse petit gibier 3 jours consécutifs	88,50 \$	
Droit de chasse petit gibier saisonnier	210,00 \$	
Droit de chasse à l'orignal saisonnier	350,00 \$	
Droit de chasse à l'ours saisonnier (printemps seulement)	290,00 \$	
Droit de chasse au chevreuil saisonnier	235,00 \$	
DROITS DE CIRCULATION (n'inclus pas de carte de membre)		
Droit de circulation journalier (1 véhicule ou 1 vtt/séjour sans sortir de la Zec)	14,50 \$	
Droit de circulation 1 véhicule saisonnier	145,90 \$	
Droit de circulation 2 véhicules saisonnier	176,25 \$	
Droit de circulation 3 véhicules et + saisonnier	194,50 \$	

Le **forfait étudiant** est consenti aux étudiants à temps plein de 18 à 25 ans dont un des parents est membre de l'association et détenteur d'un forfait familial. **Une preuve de fréquentation scolaire est requise. Ce forfait est offert UNIQUEMENT au poste d'accueil de la Zec.**

Les **jeunes de 17 ans et moins qui accompagnent un adulte**, qui a acquitté ses droits pour la pêche et/ou pour la chasse au petit gibier, peuvent pratiquer ces activités sans frais en compagnie de cet adulte. Un adulte pourra être accompagné d'un maximum de quatre (4) jeunes de 17 ans et moins. **La gratuité pour la relève ne s'applique pas sur les cinq (5) lacs à tirage au sort.** Le tarif membre ou non-membre s'applique pour les autres cas.

Les **5 lacs à tirage** sont **ouverts les samedis et dimanches à compter du 15 juin 2024** jusqu'à l'atteinte des quotas de captures. Toute personne qui a pris une journée de pêche quotidienne (36,75\$) et qui est choisi au tirage au sort devra déboursier sur place un supplément de 16\$ (coût total pour la journée = 52,75\$).

Les **5 lacs à tirage** ne sont pas éligibles à la gratuité dans le cadre du Programme pour la relève (jeunes de 17 ans et moins).